

*Accords fiscaux—Loi*

Il est inadmissible de dire: «C'est la responsabilité des provinces. Qu'elles se débrouillent». Pour commencer, je ne crois pas que les provinces, et la mienne en particulier, tiennent tellement à bâtir une société fondée sur la connaissance. Ça ne les intéresse pas. De toute façon, il n'est pas bon de laisser cette responsabilité exclusivement aux provinces parce que l'éducation est une question nationale. Effectivement, d'après les documents sur la concurrence internationale publiés par le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'éducation doit devenir une question d'importance internationale pour que le Canada puisse jouer un rôle important dans la diplomatie, la politique et le commerce sur la scène internationale.

La dernière fois que nous avons débattu le projet de loi C-12, il y a deux ans et demi, presque tous les députés à cette époque-là, et je fais spécialement allusion à certains députés conservateurs, étaient conscients de l'importance de l'enseignement postsecondaire, de la recherche, des bibliothèques et des laboratoires, de la possibilité pour les jeunes d'y accéder, d'exercer ce droit fondamental. Je pense que nous le comprenons tous. C'est pourquoi nous avons été si indignés par le projet de loi C-12. Où sont-elles ces voix aujourd'hui? Notre indignation devrait être à son comble face au projet de loi C-96 qui porte un coup encore plus rude aux universités et aux collèges. Ce projet de loi signifie que des milliards et des milliards de dollars ne serviront pas à bâtir le type de société que nous réclamions autrefois. C'est ce qui se passe, que nous parlions des jeunes, des universitaires, des bibliothèques ou des laboratoires. J'exalte les députés à reconstruire ce que nous faisons. Je leur demande d'y remédier avant qu'il ne soit trop tard.

● (1420)

**M. le vice-président:** Y a-t-il des questions ou des commentaires? La députée de Gatineau (M<sup>me</sup> Mailly).

[Français]

**Mme Mailly:** Monsieur le Président, la députée nous fait un discours rempli de compassion sur le domaine de l'enseignement et je trouve que c'est naturel vu la grande expérience qu'elle a eue dans ce domaine lorsqu'elle était, je crois, présidente de l'Université Simon Fraser. C'est cela? Cependant, je voudrais lui poser une question.

N'est-il pas vrai que le système de transferts fiscaux, dont on parle aujourd'hui dans ce projet de loi, est une contribution aux provinces par le gouvernement fédéral selon une entente et que ce sont les provinces, elles-mêmes, qui utilisent les fonds en fonction de leurs propres priorités?

En d'autres termes, si une province décide que l'enseignement est de haute priorité, comme cela devrait être le cas, comme l'a très bien dit la députée, comment se fait-il que malgré le fait qu'on va contribuer une somme encore plus importante dans ces transferts fiscaux bien que l'on réduise la croissance seulement, car on ne réduit pas la somme totale qu'on va octroyer aux provinces, ce sont les provinces qui décident elles-mêmes des priorités... L'enseignement est un domaine provincial selon la Constitution. Ce n'est pas la responsabilité du gouvernement fédéral d'assurer la qualité de l'éducation et de l'enseignement. Nous aidons au financement.

Alors je ne comprends pas pourquoi l'honorable députée semble mettre sur le dos du gouvernement fédéral l'avenir de l'enseignement, le sort des éducateurs et tout cela quand, enfin, c'est la responsabilité des provinces.

[Traduction]

**Mme Jewett:** Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question. Je lui rappelai qu'il y a des années et des années, le Parlement a accepté d'assumer une certaine responsabilité en matière d'enseignement supérieur.

**Mme Mailly:** Une certaine responsabilité!

**Mme Jewett:** Non, une grande. Même auparavant, notre système initial de subventions aux universités canadiennes ne passait pas par l'intermédiaire des provinces. Je parle maintenant de l'époque qui a suivi la Seconde Guerre mondiale. Ces fonds allaient alors directement à ces établissements. Il était clair que les dépenses fédérales étaient prépondérantes dans le domaine de l'enseignement postsecondaire, domaine d'une telle importance nationale et internationale.

Plus tard, nous avons adopté un système de coûts partagés à la condition que les provinces consacrent l'argent à l'usage prévu. C'est un système que nous avons abandonné en 1977. Il était conditionnel et on aurait dû le conserver. Les députés néo-démocrates ont été les seuls à s'opposer à cette décision. Les deux autres partis à la Chambre ne partageaient pas ce sentiment et on l'a laissé tomber. Les provinces n'avaient plus à utiliser l'argent aux fins prévues sous peine de ne pas le recevoir.

Je tiens également à rappeler aux députés que certains ont déclaré que le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral était inconstitutionnel mais que personne—y compris M. Duplessis—ne l'a jamais contesté devant les tribunaux. Je crois que c'est important. Je ne puis donc pas accepter l'argument du député selon lequel cette question relève strictement des provinces. Cela n'a jamais été le cas.

Je voudrais signaler aux députés ce que nous avons fait pour les anciens combattants après la Seconde Guerre mondiale. Nous avons mis en œuvre le programme le plus merveilleux jamais lancé par un pays. On s'est servi, pour ce faire, strictement de crédits fédéraux. Cela, bien entendu, s'applique à la période d'après-guerre. Je reconnais qu'avant cela, nos responsabilités n'étaient pas aussi importantes. Aucun gouvernement ne s'occupait de ces questions avant cette époque. L'enseignement était privé. C'est simplement lorsque nous avons compris qu'il s'agissait d'un besoin public et d'un droit fondamental, que les gouvernements ont commencé à faire leur part.

L'une des choses les plus remarquables du système d'enseignement au Canada, c'est qu'il évite les extrêmes: on ne retrouve pas d'une part, de mauvaises petites universités et d'autre part, des universités comme Harvard. Cependant, certains de nos établissements, comme Laval, Montréal, l'Université de la Colombie-Britannique, l'Université de Toronto, et le reste, sont excellentes. C'est parce que la population en général se préoccupe de l'enseignement, que notre système est aussi bon. Tout ce que je demande, c'est que nous le conservions.